

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-1/05

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, relative à la contribution financière forfaitaire annuelle du Département aux frais de fonctionnement des espaces naturels régionaux ouverts au public.

La première convention de partenariat entre le Département et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France est arrivée à échéance. Cette convention fixe les modalités de la contribution financière forfaitaire annuelle du Département aux frais de fonctionnement des espaces naturels régionaux ouverts au public et gérés par l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France. Il est proposé de renouveler ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général du 30 janvier 2009 approuvant la politique pour les espaces naturels sensibles de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 28 janvier 2011, adoptant le budget du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

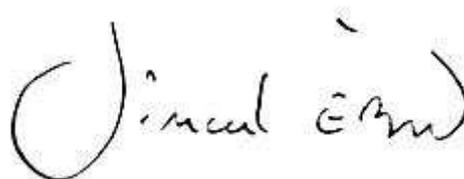
Article 1 : d'approuver le projet de convention fixant les modalités de la contribution financière annuelle du Département aux frais de fonctionnement des espaces naturels régionaux ouverts au public entre l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Département, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département le projet de convention susmentionné.

Article 3 : de prélever les crédits correspondant sur l'action « espaces naturels sensibles – Autres », opération « Espaces Naturels Sensibles / Espaces naturels régionaux ».

Adopté à l'unanimité

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ